

La formation BP AP vous permet de **construire votre projet d'activité professionnelle** en valorisant votre passion pour l'aménagement paysagers tout en approfondissant vos connaissances des techniques. Vous pouvez développer votre autonomie et vos compétences, acquérir une expérience concrète grâce à l'apprentissage et obtenir un diplôme.

Le **BP Aménagements Paysagers** est un diplôme de niveau 4.

Ce diplôme permet :

- d'accéder à un emploi d'ouvrier spécialisé en entreprises d'espaces verts ou en collectivité territoriale*
- de créer ou reprendre une entreprise d'aménagements paysagers

Après obtention du diplôme, il est également possible de poursuivre la formation vers un diplômes de niveau 5.



Conditions d'inscription et pré-requis :

- Avoir un CAP ou un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise en travaux paysagers ou une collectivité

Public cible : candidats de 16 à 29 ans

Modalité de sélection des candidats : sur entretien

Calendrier : formation de Septembre à Juillet n+2
Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

* Principales activités et conditions d'environnement du métier d'ouvrier spécialisé du paysage :

« L'ouvrier spécialisé du paysage est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers. Il a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures. Il réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), la mise en place des réseaux et la végétalisation. Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier. »

ORGANISATION DE LA FORMATION

En entreprise, l'apprenti encadré par le maître d'apprentissage se forme **35 à 36 semaines par an**.

Au CFPPA, **805 h sur 2 ans** (soit 11 à 12 semaines de cours par an). La formation alterne cours théoriques, visites, interventions d'experts et travaux pratiques.



Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)



Taux d'insertion et de satisfaction des apprentis :

Non évalués car 1^{ère} session en 2022

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr



Frais pédagogiques, rémunération et financement :

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».



Ce diplôme est également accessible par la VAE et la formation professionnelle.



Accessibilité au public en situation de handicap

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation est divisé en 7 capacités :

Capacité 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Capacité 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur le chantier

Capacité 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

Capacité 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

Capacité 5 : Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et escaliers
- Mettre en place des revêtements

Capacité 6 : UCARE Créer - reprendre une entreprise du paysage

- Raisonner son projet de création ou de reprise d'entreprise
- Evaluer la réussite économique et financière de son projet

Evaluation

Le BP AP est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification. Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite : non disponible car 1^{ère} session